

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

## SERVICES-CONSEILS EN SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Numéro du projet : DRI-2018-702

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION FONDÉ UNIQUEMENT SUR UN PRIX  
**POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES**

2018-07-12



## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») requiert les services d'un prestataire de services externe spécialisé en sécurité informatique afin de réaliser des interventions d'audits de sécurité, des tests d'intrusion et de vulnérabilité sur l'infrastructure du Tribunal et également répondre à des besoins divers en sécurité informatique. Le contrat à conclure à la suite de cet appel d'offres sur invitation aura une durée d'un (1) an. Ce contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et se terminera le 31 juillet 2019.

L'environnement technologique visé par le présent appel d'offres est composé des éléments suivants :

- Environnement multisites (Québec et Montréal) liés par le RITM;
- Lien Internet fédéré à partir du site de Québec;
- Lien SIDL pour la visioconférence;
- Coupe-feu Checkpoint;
- Produits Fortinet pour l'antivirus et l'antipourriel;
- Commutateurs Cisco;
- Points d'accès sans fil Cisco.

Le réseau supporte environ 300 postes de travail.

## 2. DESCRIPTION DES SERVICES REQUIS

Le tableau suivant explique les services requis pour le présent appel d'offres.

Service	Fréquence	Total pour le contrat
<b>Audits de sécurité</b>	Annuelle	1
<b>Test d'intrusion et de vulnérabilité</b>	Annuelle	1

L'audit de sécurité doit évaluer le niveau de maturité organisationnel sur un actif de l'organisation en se basant sur l'infrastructure TI ainsi que les éléments (solutions) de sécurité en place. En résultante, l'audit de sécurité doit proposer un plan d'action visant à améliorer le niveau de sécurité organisationnel.

Le test d'intrusion et de vulnérabilité doit répertorier les points forts et identifier les points faibles (vulnérabilités) de l'infrastructure technologique du Tribunal. En regard aux vulnérabilités détectées, l'auditeur doit catégoriser celles-ci en fonction du niveau de risque et formuler les

recommandations nécessaires afin d'appliquer les bons correctifs et ainsi garantir la fiabilité de l'environnement.

En plus des services énoncés ci-haut, le Tribunal estime à 110 jours-personnes le besoin d'accompagnement en sécurité pour la période proposée au contrat. Cette estimation ne constitue aucun engagement de la part du Tribunal.

Le Tribunal estime une somme de 80 000 \$ pour le total des activités nécessaires à la réalisation de ce mandat.

Le prestataire doit présenter une proposition détaillée des services demandés et également fournir le taux horaire pour l'accompagnement en sécurité.

Les services doivent être rendus en français. Le cas échéant, les documents qui accompagnent les biens ou les services ainsi que les inscriptions sur les produits acquis, sur leur contenant, sur leur emballage, et le certificat de garantie doivent être rédigés en français. De plus, lorsque l'utilisation d'un bien nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

### 3. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

#### ***3.1 Délai et réception des soumissions***

Le soumissionnaire doit s'assurer que tous les documents d'appel d'offres suivants lui sont parvenus :

- Appel d'offres sur invitation;
- Soumission et bordereau de prix (ci-après « soumission »);
- Formulaire de Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public;
- Formulaire d'Attestation d'absence d'établissement au Québec;
- Questionnaire de non-participation à l'appel d'offres sur invitation.

À moins d'avis contraire, avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions, il sera présumé que tous les documents sont parvenus au soumissionnaire.

Les soumissions concernant le présent appel d'offres sur invitation doivent être présentées avant midi (12 h 00), heure en vigueur localement, le 23 juillet 2018, à l'adresse suivante : [sri\\_acquisitions@taq.gouv.qc.ca](mailto:sri_acquisitions@taq.gouv.qc.ca).

À titre de référence et dans le but d'éviter tout différend concernant l'heure précise où une soumission a été reçue par le Tribunal, l'heure de réception d'une soumission aux fins des présentes est réputée être celle indiquée sur les serveurs de messagerie du Tribunal.

La soumission, dûment complétée et signée, doit être accompagnée de tous les documents requis à la section 3.3 « Documents à joindre avec la soumission » du présent appel d'offres.

En déposant sa soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des documents d'appel d'offres et en accepte les termes, conditions et spécifications.

### ***3.2 Conditions relatives au prix soumis***

Le soumissionnaire doit présenter et déposer une seule soumission en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents d'appel d'offres et la détermination du plus bas soumissionnaire se fait à partir des prix ainsi établis.

En conformité avec le bordereau de prix, le soumissionnaire doit indiquer, en fonction des quantités estimées à la section 2 « Description des services requis », le prix unitaire ou le taux horaire qu'il soumet. Chaque prix unitaire ou taux horaire soumis doit être multiplié respectivement par les quantités préalablement indiquées par le Tribunal au bordereau de prix et le tout additionné pour obtenir un seul montant total aux fins de la détermination de la plus basse soumission conforme.

Les prix soumis doivent être exprimés en devises canadiennes, à défaut de quoi la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. De plus, tous frais de main-d'œuvre et d'équipement nécessaire à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, d'administration, de déplacement, de recherche, de communications, les avantages sociaux, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat et, lorsqu'ils s'appliquent, les frais et les droits de douane, les permis, les licences et les assurances doivent être inclus dans le prix soumis.

Le Tribunal est assujéti à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente du Québec (TVQ). Ces taxes ne doivent pas être incluses dans le prix soumis. Il est donc impératif que votre soumission soit rédigée de manière à faire clairement état du prix soumis excluant les taxes ainsi que des montants de la TPS et de la TVQ. Votre soumission devra également faire état du prix total soumis incluant les taxes.

L'objet du contrat doit être réalisé à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

### ***3.3 Documents à joindre avec la soumission***

Les documents suivants doivent être joints à la soumission :

- La « Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public », jointe à l'annexe 1;
- L'attestation ou le certificat de francisation, le cas échéant;
- L'« Attestation de Revenu Québec », le cas échéant;
- Le formulaire « Absence d'établissement au Québec », joint à l'annexe 2, le cas échéant.

### **3.4 Modalités d'ouverture des soumissions**

À l'heure et à la date limites fixées pour le dépôt des soumissions, toutes les soumissions reçues sont ouvertes en présence des personnes désignées et autorisées à cette fin par le Tribunal. Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des soumissionnaires ou des conditions de conformité des soumissions, décrites aux présents documents d'appel d'offres sur invitation, sera rejetée.

### **3.5 Durée de validité de la soumission**

La soumission présentée doit demeurer valide pour une période de 45 jours suivant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions.

## **4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES SOUMISSIONNAIRES**

Le défaut d'un soumissionnaire de respecter l'une ou l'autre des conditions décrites ci-dessous le rend inadmissible et sa soumission ne peut être considérée.

1. Le soumissionnaire doit posséder les qualifications, autorisations, permis, licences, enregistrements, certificats, accréditations et attestations nécessaires décrits aux documents d'appel d'offres sur invitation.
2. Le soumissionnaire ne doit pas être inscrit au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RENA) ou, s'il y est inscrit, sa période d'inadmissibilité aux contrats publics doit être terminée.
3. Le soumissionnaire doit présenter, avec sa soumission, la « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de l'organisme public », jointe à l'annexe 1, ou une déclaration contenant les mêmes dispositions, dûment remplie et signée.
4. Au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, le soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part du Tribunal, d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions ou avoir omis de donner suite à une soumission ou à un contrat.
5. Si le prix soumis avant taxes est supérieur à 10 000 \$, le soumissionnaire ayant un établissement au Québec et 50 employés ou plus au Québec depuis au moins six (6) mois est assujéti au point 22 de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Il ne doit donc pas être inscrit sur la *Liste des entreprises non conformes au processus de francisation* publiée sur le site Web de l'Office québécois de la langue française et il doit fournir l'un ou l'autre de ces documents :
  - une attestation d'inscription délivrée par l'Office québécois de la langue française depuis moins de 30 mois pour les entreprises inscrites à l'Office avant le

1<sup>er</sup> octobre 2002 ou depuis moins de 18 mois pour les entreprises inscrites à l'Office après le 1<sup>er</sup> octobre 2002;

- une attestation d'application d'un programme de francisation;
  - un certificat de francisation conforme.
6. Si le prix soumis avant taxes est égal ou supérieur à 25 000 \$, le soumissionnaire ayant un établissement au Québec doit détenir, au moment de déposer sa soumission, une attestation valide délivrée par l'Agence de revenu du Québec nommée « Attestation de Revenu Québec ». Cette attestation est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée ou, le cas échéant, jusqu'à la fin de la période déterminée par l'Agence du revenu du Québec. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. Cette attestation doit être jointe à la soumission.
  7. Si le prix soumis avant taxes est égal ou supérieur à 25 000 \$, le soumissionnaire n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit présenter, avec sa soumission, le formulaire « Absence d'établissement au Québec », joint à l'annexe 2, dûment rempli et signé.
  8. Le soumissionnaire doit satisfaire à toute autre condition d'admissibilité prévue dans les documents d'appel d'offres.

## 5. CONDITIONS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions ci-dessous décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée.

1. La soumission doit être présentée avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.
2. La soumission ne doit pas être inintelligible, infectée ou autrement illisible.
3. La soumission et tous les documents qui l'accompagnent doivent être rédigés en français.
4. Le formulaire « Soumission et bordereau de prix » doit être celui du Tribunal ou contenir les mêmes dispositions et être dûment rempli et signé.
5. Les ratures ou les corrections apportées à un montant dans le formulaire « Soumission et bordereau de prix » doivent être paraphées.
6. Le prix soumis doit être exprimé en devises canadiennes.

7. La soumission ne doit pas présenter de divergence entre le montant en chiffres et celui en lettres.
8. La soumission ne doit en aucune façon être conditionnelle ou restrictive.
9. Tous les documents énumérés à la section 3.3 « Documents à joindre avec la soumission » doivent accompagner la soumission, être dûment remplis et transmis au Tribunal dans un seul et même envoi.
10. Le soumissionnaire ne doit pas déposer plusieurs soumissions pour un même appel d'offres. Il peut cependant retirer sa soumission en transmettant un avis écrit au Tribunal en tout temps avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai fixé.
11. Le prix soumis doit permettre au soumissionnaire de réaliser le contrat selon les conditions du présent appel d'offres sans mettre en péril l'exécution du contrat. Un prix anormalement bas pourra entraîner le rejet de la soumission.
12. Toute autre condition de conformité indiquée dans les documents d'appel d'offres comme entraînant le rejet automatique d'une soumission doit être respectée.

Toute autre omission ou erreur relativement à une condition autre que celles visées au présent article en regard de la soumission n'entraînera pas le rejet de cette soumission, à la condition que le soumissionnaire la corrige à la satisfaction du Tribunal dans le délai accordé par celui-ci et à l'intérieur du délai pour déposer la soumission. Cette correction ne peut entraîner une modification du prix soumis, sous réserve, le cas échéant, de la correction d'une erreur de calcul conformément à l'article 6 des présents documents d'appel d'offres sur invitation.

## 6. CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE

Sous réserve que le Tribunal s'engage à n'accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'il juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix, le contrat est adjugé au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme.

En cas d'égalité, le contrat est adjugé par tirage au sort entre les soumissionnaires *ex aequo*.

Le Tribunal corrige, s'il y a lieu, les erreurs de calcul de la plus basse soumission conforme et, le cas échéant, ajoute un prix unitaire ou un taux horaire omis, considérant que cet ajout n'a pas d'incidence sur le prix global. Toutefois, ces corrections ne peuvent avoir pour effet de modifier un prix unitaire ou un taux horaire soumis au bordereau de prix.



Les corrections prévues au paragraphe qui précède se font selon les modalités suivantes :

- si le prix global demeure moins élevé que celui de la deuxième plus basse soumission conforme, le prix corrigé est retenu;
- si le prix global devient plus élevé que celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devient le plus bas soumissionnaire conforme et il fait l'objet du même processus de vérification.

L'adjudication du contrat se produit au moment où le choix de l'adjudicataire est effectué par le Tribunal ou, le cas échéant, lorsque le tirage au sort a lieu.

Un avis d'adjudication est transmis à tous les soumissionnaires afin de les informer de l'identité du soumissionnaire à qui le contrat est adjugé et du prix soumis. Le cas échéant, si le Tribunal rejette une soumission parce que le soumissionnaire est déclaré inadmissible ou parce que sa soumission est non conforme, il en informe le soumissionnaire au plus tard 15 jours après l'adjudication du contrat.

## 7. DÉFAUT DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire en défaut de donner suite à sa soumission, notamment par le défaut de signer un contrat conforme à sa soumission, est redevable envers le Tribunal d'une somme d'argent représentant la différence entre le montant de sa soumission et celui de la soumission subséquemment retenue.

## 8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le soumissionnaire doit soumettre toute question ou toute demande de modification relative aux présents documents d'appel d'offres sur invitation à l'adresse suivante : [sri\\_acquisitions@tag.qouv.gc.ca](mailto:sri_acquisitions@tag.qouv.gc.ca), avant la date et l'heure limite fixées pour la réception des soumissions. L'objet du message doit indiquer le numéro de projet ainsi que la mention « Question ».

Le soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents d'appel d'offres, doit soumettre ses questions avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou sont susceptibles d'avoir des répercussions sur la présentation des soumissions, le représentant du Tribunal transmet toute l'information requise aux soumissionnaires invités à participer à l'appel d'offres, au moyen d'un addenda. Le Tribunal se réserve le droit de ne pas considérer une demande de précision formulée par un soumissionnaire si cette demande lui est transmise moins de deux (2) jours ouvrables avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.

Le Tribunal se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents d'appel d'offres avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des soumissions et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des soumissions. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel d'offres et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les soumissionnaires invités à participer à l'appel d'offres.

Si un addenda est susceptible d'avoir une influence sur les prix, il doit être transmis au moins cinq (5) jours avant la date limite de réception des soumissions; si ce délai ne peut être respecté, la date limite de réception des soumissions est reportée d'autant de jours qu'il en faut pour que ce délai minimal soit respecté.

ANNEXE 1 – DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DE  
L'ORGANISME PUBLIC

PROJET – TITRE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO : \_\_\_\_\_

JE, SOUSSIGNÉ(E), \_\_\_\_\_  
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

EN PRÉSENTANT AU TRIBUNAL LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRÈS APPELÉE LA « SOUMISSION »),

À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR : \_\_\_\_\_ LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
(NOM DE L'ORGANISME PUBLIC)

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT VRAIES ET COMPLÈTES À TOUS LES ÉGARDS,

AU NOM DE \_\_\_\_\_  
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

(CI-APRÈS APPELÉ LE « SOUMISSIONNAIRE »).

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION;
2. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE À SIGNER LA PRÉSENTE DÉCLARATION ET À PRÉSENTER, EN SON NOM, LA SOUMISSION QUI Y EST JOINTE;
3. TOUTES LES PERSONNES DONT LE NOM APPARAÎT SUR LA SOUMISSION CI-JOINTE ONT ÉTÉ AUTORISÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE À FIXER LES MODALITÉS QUI Y SONT PRÉVUES ET À SIGNER LA SOUMISSION EN SON NOM;
4. LE SOUMISSIONNAIRE DÉCLARE (COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES DÉCLARATIONS SUIVANTES) :
  - QUE PERSONNE N'A EXERCÉ POUR SON COMPTE, QUE CE SOIT À TITRE DE LOBBYISTE D'ENTREPRISE, DE LOBBYISTE-CONSEIL OU DE LOBBYISTE D'ORGANISATION, DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA *LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME (RLRQ, CHAPITRE T-11.011)* ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME\*, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT AU PRÉSENT APPEL D'OFFRES;
  - QUE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME, AU SENS DE LA *LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME* ET DES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME\*, ONT ÉTÉ EXERCÉES POUR SON COMPTE ET QU'ELLES L'ONT ÉTÉ EN CONFORMITÉ AVEC CETTE LOI, AVEC CES AVIS AINSI QU'AVEC LE *CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES\**, PRÉALABLEMENT À CETTE DÉCLARATION RELATIVEMENT AU PRÉSENT APPEL D'OFFRES (RLRQ, CHAPITRE T-11.011, R.2).
5. JE RECONNAIS QUE, SI LE TRIBUNAL A DES MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE QUE DES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE NON CONFORMES À LA *LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME* ET AU *CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES\** ONT EU LIEU POUR OBTENIR LE CONTRAT, UNE COPIE DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION POURRA ÊTRE TRANSMISE AU COMMISSAIRE AU LOBBYISME PAR LE TRIBUNAL.

ET J'AI SIGNÉ, \_\_\_\_\_ (SIGNATURE) \_\_\_\_\_ (DATE)

\* LA LOI, LE CODE ET LES AVIS ÉMIS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME SONT DISPONIBLES À CETTE ADRESSE : [www.commissairelobby.qc.ca](http://www.commissairelobby.qc.ca)

## ANNEXE 2 – ABSENCE D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

PROJET – TITRE : \_\_\_\_\_

NUMÉRO : \_\_\_\_\_

**Tout soumissionnaire n'ayant pas un établissement au Québec où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau, doit remplir et signer le présent formulaire et le produire avec sa soumission.**

**Tout soumissionnaire ayant un établissement au Québec doit, en lieu et place du présent formulaire, transmettre au Tribunal administratif du Québec, avec sa soumission, une attestation délivrée par l'Agence du revenu du Québec, nommée « Attestation de Revenu Québec ».**

JE, SOUSSIGNÉ(E), \_\_\_\_\_  
(NOM ET TITRE DE LA PERSONNE AUTORISÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

EN PRÉSENTANT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC LA SOUMISSION CI-JOINTE (CI-APRÈS APPELÉE « LA SOUMISSION »),

ATTESTE QUE LES DÉCLARATIONS CI-APRÈS SONT COMPLÈTES ET EXACTES,

AU NOM DE \_\_\_\_\_  
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)

JE DÉCLARE CE QUI SUIT :

1. LE SOUMISSIONNAIRE N'A PAS D'ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC OÙ IL EXERCE SES ACTIVITÉS DE FAÇON PERMANENTE, CLAIREMENT IDENTIFIÉ À SON NOM ET ACCESSIBLE DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU.
2. J'AI LU ET JE COMPRENDS LE CONTENU DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION.
3. JE SUIS AUTORISÉ(E) PAR LE SOUMISSIONNAIRE À SIGNER CETTE DÉCLARATION ET À PRÉSENTER, EN SON NOM LA SOUMISSION.
4. JE RECONNAIS QUE LE SOUMISSIONNAIRE SERA INADMISSIBLE À PRÉSENTER UNE SOUMISSION EN L'ABSENCE DU PRÉSENT FORMULAIRE OU DE L'ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR REVENU QUÉBEC.

ET J'AI SIGNÉ, \_\_\_\_\_ (SIGNATURE) \_\_\_\_\_ (DATE)

ANNEXE 3 – QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION  
À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

PROJET – TITRE : _____ NUMÉRO : _____	
<b>QUESTIONNAIRE DE NON-PARTICIPATION</b>	
<b>Si vous ne participez pas à l'appel d'offres, veuillez compléter et retourner le présent questionnaire en indiquant les raisons qui expliquent votre non-participation.</b>	
<b>Nom :</b> _____ <b>Adresse postale :</b> _____  <b>Téléphone :</b> _____	
<b><i>Veuillez cocher une des cases suivantes :</i></b>	
<input type="checkbox"/>	Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (spécifiez le domaine) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Votre demande nous apparaît restrictive en raison des points suivants : (spécifiez) _____ _____
<input type="checkbox"/>	Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.
<input type="checkbox"/>	Le projet ci-dessus mentionné se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.
<input type="checkbox"/>	Autres raisons : (expliquez) _____ _____
<b>Nom (en lettres moulées) :</b> _____ <b>Fonction :</b> _____  <b>Signature :</b> _____ <b>Adresse de retour :</b> _____ Service des ressources financières _____ 575, rue Jacques-Parizeau _____ Québec (Québec) _____ G1R 5R4	

**Note importante :** L'information contenue dans ce questionnaire sert à connaître les raisons ayant mené une entreprise à ne pas présenter de soumission dans le cadre du présent appel d'offres sur invitation malgré l'obtention des documents d'appel d'offres.